

MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 novembre 2014 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Étaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOLLE Joëlle – M. BORGIO Grégory – M. BOUSSIN Serge –
Mme BOUTISSEAU Nadège – Mme BRUNI Virginie – M. LOFFROY Bruno –
Mme HAMON Nadège – M. SUBERVILLE Arnaud

Était absent excusé :

M. CHÉREAU Jean-François qui a donné pouvoir à Mme BOLLE Joëlle.

Nomination d'un secrétaire de séance, Mme BOUTISSEAU Nadège.

□ □ □ □

Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 19h35.

Approbation du dernier compte-rendu : adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : ajout de plusieurs conseillers dans diverses commissions.

Cette demande est acceptée par le conseil.

1- Détermination du nombre d'adjoints au Maire suite à la démission de Mme Claire HUERTAS.

M. le Maire propose de ne conserver que deux adjoints.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2- Démission du 3^{ème} adjoint qui se propose 1^{er} adjoint.

Les dernières informations émanant de la préfecture simplifient la procédure et la démission de la 3^e adjointe n'est plus nécessaire.

3- Délibération de l'ordre des adjoints.

M. le Maire demande aux adjoints restants s'ils veulent prendre la place de premier adjoint(e) : M. SUBERVILLE n'est pas intéressé mais souhaite conserver son poste de deuxième adjoint, Mme BOUTISSEAU accepte de prendre la place de première adjointe.

Mise au vote : Mme BOUTISSEAU en première adjointe : adopté à l'unanimité.

M. SUBERVILLE en deuxième adjoint : adopté à l'unanimité.

4- Répartition des indemnités du Maire et des Adjointes.

Proposition du Maire : 6,6 % pour la première adjointe (soit 250,90 € brut) et 5,26 % pour le deuxième adjoint (soit 200 € brut).

M. le Maire signale que cette nouvelle répartition fait faire une économie à la commune d'environ 600 € par an.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5- Remplacement de Madame Claire Huertas aux différentes commissions.

Mme BOUTISSEAU remplace Mme HUERTAS sur toutes ses commissions, à savoir : la C.C.B.C., le CCAS, l'environnement et l'embellissement, l'urbanisme et la commission des fêtes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6- Entrée de la commune de Saint Loup d'Ordon à la C.C.B.C.

La commune de Saint Loup d'Ordon (Yonne) est une commune comparable à la notre (à peu près 250 habitants) dont les enfants vont en majorité au collège de Courtenay et elle demande à faire partie de la communauté de commune du Betz et de la Cléry.

Remarque de M. LOFFROY : lorsque Pers est entré à la C.C.B.C. les conditions étaient drastiques mais aujourd'hui on accepte des communes hors canton et même hors département.

Mise au vote : adopté à l'unanimité.

7- Délibération sur la convention de délégation à la C.C.B.C. de la maîtrise d'ouvrage travaux de voirie 2015.

L'estimation de nos travaux de voiries pour 2015 est d'environ 30 000 € et la C.C.B.C. demande s'ils peuvent entamer les démarches.

M. le Maire signale que si nous acceptons aujourd'hui, nous ne pourrions nous rétracter que si la différence de dépenses n'excède pas 30 %.

Remarque de plusieurs conseillers : pourquoi ne pas faire appel à des entreprises sans l'intermédiaire de la C.C.B.C. ? Quelles entreprises choisir ?

M. le Maire a déjà fait réaliser deux devis et propose éventuellement de raccourcir un peu la longueur de chaussée prévue à l'impasse de la Croix du Petit Colombier mais de conserver la centaine de mètres prévue à Bilordes.

Report de la délibération sur la convention de délégation à la C.C.B.C. de la maîtrise d'ouvrage travaux de voirie 2015 en attendant de prendre une décision.

8- Participation de la commune au comice agricole 2015, 1,50 € par habitant.

La participation de Pers-en-Gâtinais au prochain comice agricole a été acceptée lors d'un conseil précédent mais pas la participation financière : celle-ci s'élève à 1,50 € par habitant.

Cette participation est adoptée à l'unanimité.

9- Partage des cotisations C.N.A.S. avec la commune de Chevry-sous-le-Bignon.

Le CNAS est l'équivalent d'un comité d'entreprise mais pour les fonctionnaires.

Comme notre agent communal, M. BRASI, partage son temps entre notre commune et Chevry-sous-le-Bignon et que c'est Pers-en-Gâtinais qui paie la cotisation au CNAS pour lui, il semble judicieux que Chevry-sous-le-Bignon nous en rembourse une partie (de l'ordre de 100 € par an).

Ce partage est adopté à l'unanimité.

10- Exploration du sous-sol et exploitation de gaz et huile de schiste.

Mme BOLLE informe le conseil que la délibération prise le 9 avril 2013 exprime le refus de ce type d'exploitation mais les entreprises trouvent de nouvelles formulations pour pouvoir malgré tout explorer notre sous-sol.

Le conseil propose de confirmer cette délibération et de lui ajouter le refus de la « recherche des hydrocarbures liquides ou gazeux dans le sous-sol »

Proposition adoptée à l'unanimité.

11- Décision budgétaire modificative pour l'entretien des voiries et réseaux.

La facture pour les travaux de voirie de 2014 a été rejetée par la trésorerie car le compte correspondant n'est pas assez approvisionné. M. le Maire propose de déplacer 24 000 € du compte 61 523 vers le compte 6 554.

Proposition adoptée à l'unanimité.

12- ajout de plusieurs conseillers dans diverses commissions.

Mme BOLLE demande à faire partie de la commission environnement et embellissement.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

M. BORGO Grégory, Mme BRUNI et M. SUBERVILLE demandent à faire partie de la commission d'urbanisme.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

13- Questions diverses.

- M. le Maire a reçu des demandes de subvention de divers organismes, plusieurs conseillers lui suggère de les conserver pour une étude globale en janvier (avant l'établissement du budget)
- Un changement de forfait Orange a été suggéré au conseil précédent mais après étude de la situation, il coûterait plus cher sans réel avantage.
- J.C BRASI (employé communal) passe à l'ancienneté à l'échelon 12 et aura donc une augmentation d'environ 25€ par mois.
- M. le Maire a reçu des devis concernant les travaux d'alimentation en eau sur la route de la Selle-sur-le-Bied. Le syndicat des Eaux accepte de prendre à sa charge les traversées de la départementale dues au bouchage de la canalisation actuelle.
M. SUBERVILLE demande à voir les statuts du syndicat pour voir s'il ne doit prendre plus à leur charge.
- Lecture de deux courriers de M. BRANGER Gérard, l'un concernant la création d'un trottoir l'autre concernant des « trous noirs » (éclairage public).
- Joëlle BOLLE demande s'il est possible que tous les conseillers reçoivent (par mail par exemple) les comptes-rendus de toutes les commissions pour information.
- M. le Maire informe le conseil d'un rendez-vous le mercredi 3 décembre avec Mme TREMINTIN (trésorerie de Ferrières en Gâtinais) au sujet de la dématérialisation des actes de gestion.
- Les colis des anciens seront disponibles à compter de lundi 1 décembre. Mme BOLLE se propose d'aller les chercher.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21h10

Secrétaire de séance,

Madame BOUTISSEAU Nadège

Monsieur le Maire,

Monsieur BORGIO Gilbert